



HAL
open science

Les emplois métropolitains supérieurs dans les aires urbaines (Paris, Lyon, Grenoble et Marseille)

Ludovic Halbert

► **To cite this version:**

Ludovic Halbert. Les emplois métropolitains supérieurs dans les aires urbaines (Paris, Lyon, Grenoble et Marseille) : Le renforcement des espaces centraux et péri-centraux ?. 2003. halshs-00175453

HAL Id: halshs-00175453

<https://shs.hal.science/halshs-00175453>

Submitted on 28 Sep 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Titre : "Les emplois métropolitains supérieurs dans les aires urbaines : le renforcement des espaces centraux et péri-centraux"

Auteur : Ludovic Halbert

Chercheur CNRS rattaché au LATTs (UMR 8134 : CNRS/ENPC/UMLV)

Coordonnées : ENCP-LATTs, 6-8 Av. Blaise Pascal, 77455 Champs-sur-Marne

Tél : 01.64.15.38.39

Mail : ludovic.halbert@enpc.fr

Site web: http://latts.cnrs.fr/site/p_lattsperso.php?Id=1092

Mots-clés : emplois métropolitains supérieurs, régions urbaines, desserrement, polarisation, division spatiale des tâches.

Note de l'auteur : Ce court article rédigé en 2003 pour répondre à une demande de l'Insee Ile-de-France vise principalement à décrire les recompositions spatiales des Emplois Métropolitains Supérieurs de l'Insee dans 4 grandes régions urbaines françaises (Paris, Lyon, Marseille et Grenoble).

Le lecteur aura la bienveillance de prendre ce document pour ce qu'il est : un travail de description relativement simple basé sur des cartes de travail. Il manque pour une approche plus académique un état de l'art, une bibliographie, une réflexion théorique plus aboutie (réalisées dans d'autres publications dont : Halbert, L., 2004, *Densité, desserrement, polycentrisme et transformation économique des aires métropolitaines. Interpréter la concentration des activités d'intermédiation dans la zone centrale de la région francilienne*, Thèse soutenue à l'Université Paris-1 le 09/12/2004, /s-dir. P. Beckouche. Téléchargeable ici : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00125208/fr/>) ainsi que des documents cartographiques formellement acceptables.

Pour toute citation de ce travail, veuillez mentionner la version publiée :

HALBERT L., 2003, "Les emplois supérieurs dans les aires urbaines françaises : vers certaines formes de polycentrisme ?" in *Regard sur...les emplois supérieurs*, Paris, Insee Ile-de-France, pp. 19-23.

Ludovic Halbert, 28 septembre 2007

Les grandes métropoles du monde connaissent une recomposition de leur organisation spatiale, passant d'un modèle monocentrique à une forme plus polycentrique. Cette nouvelle géographie économique qui voit l'avènement de polarités secondaires dans les périphéries traditionnelles invite à ré-interroger les rapports entre les espaces de la métropole. Plus particulièrement, le desserrement des activités est-il synonyme du déclin du centre ou bien le témoin de son renforcement par l'intensification de la division fonctionnelle des tâches ?

1) Des centres hérités encore dominants

Les emplois métropolitains supérieurs(ou EMS)¹ sont traditionnellement localisés dans les espaces centraux des métropoles à l'exemple du quartier d'affaires des arrondissements de l'ouest parisien. Le poids des emplois métropolitains supérieurs de la commune-centre au sein de l'aire urbaine est élevé dans toutes les villes. Il s'échelonne par exemple entre 30 et 90 % des emplois supérieurs au sein des aires urbaines de plus de 5 000 EMS. Certes, des différences existent entre des aires urbaines souvent de rang secondaire (Limoges, Reims, Le Mans) au poids central très élevé et les plus grandes métropoles dont le taux est souvent inférieur à 50% (Lyon, Paris, Lille, Marseille) en raison notamment de leur plus grande extension.

L'organisation spatiale des aires urbaines est encore largement concentrée. L'indice de Herfindahl² des aires urbaines de plus de 5 000 EMS en témoigne avec des valeurs dépassant 1 000, seuil retenu pour qualifier une distribution concentrée. Là encore, l'éventail des situations est large entre d'un côté des indices allant de 1 000 à 2 000 pour les aires urbaines de grande taille ou pour celles des bassins miniers à des valeurs avoisinant 5 000 à 7 000 pour des aires urbaines de rang souvent inférieur largement dominé par la commune-centre.

Cette géographie est attestée par l'étude de quelques aires urbaines : que ce soit à Paris, Lyon ou dans une moindre mesure Grenoble, on observe bien des centres dominants la géographie des EMS avec par exemple dans la capitale un triangle métropolitain reliant les trois sommets de Paris ouest, La Défense et Boulogne-Billancourt. A Marseille, la situation est plus complexe en raison de la présence d'Aix-en-Provence qui constitue un deuxième centre métropolitain.

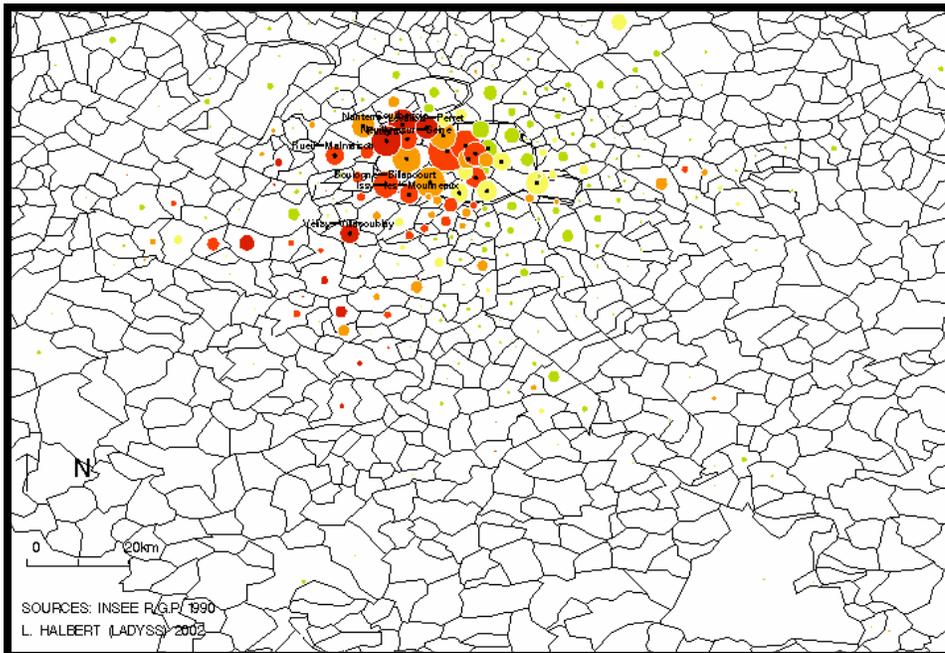
¹ Les **emplois métropolitains supérieurs** (EMS), sont définis en **11 branches** par l'INSEE : art, banque-assurance, commerce, commerce industriel, gestion, information, informatique, recherche, services aux entreprises, télécommunications, transports et correspondent à des emplois dont les fonctions ont un contenu décisionnel élevé. (Insee, 2003)

² Indice mesurant le degré de concentration d'une distribution statistique.

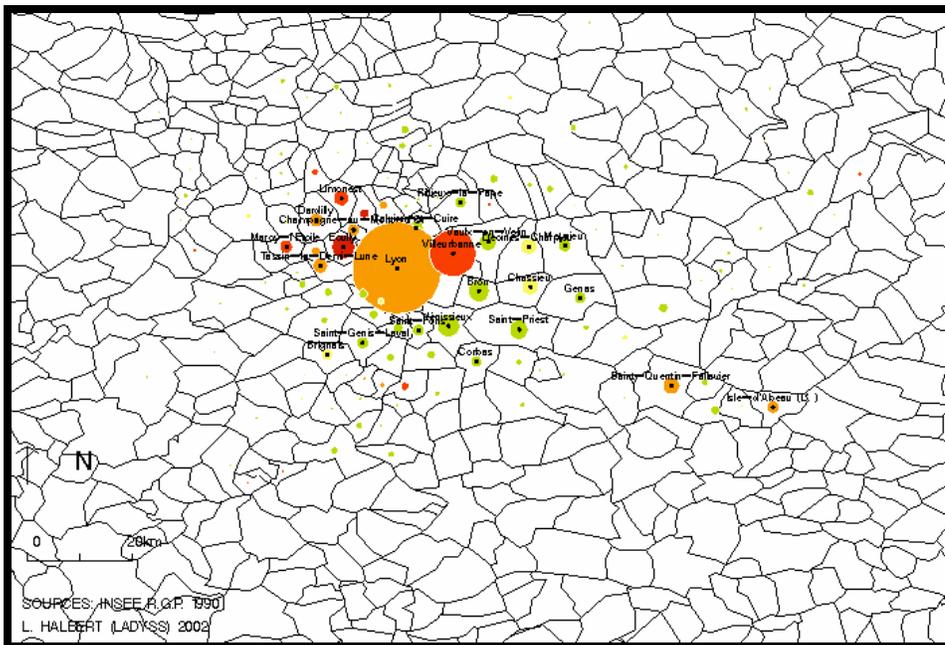
Cependant, le poids des espaces centraux traditionnels ne doit pas occulter l'existence d'autres formes de localisation. Dans la métropole parisienne, des pôles secondaires, sous forme isolée comme Cergy, Roissy ou Marne la Vallée ou bien d'axes étirés le long des voies de communication (Vélizy-Villacoublay – Saint-Quentin, Massy – Saclay) se multiplient. Ailleurs, même si dans une moindre mesure, des polarités secondaires existent : Aubagne – Gémenos ou la rive sud de l'étang de Berre pour Marseille, l'axe de l'Isère dans la moitié orientale de l'aire urbaine de Grenoble ou encore, à Lyon, des espaces de diffusion dans les communes à l'ouest et à l'est de la ville-centre (Écully ou Villeurbanne) et le pôle isolé constitué par l'aéroport et la ville nouvelle. Ces polarités secondaires attestent d'une recomposition du système productif en cours posant la question d'une nouvelle géographie économique métropolitaine.

Les Emplois métropolitains supérieurs en 1999³ :

- Région parisienne :

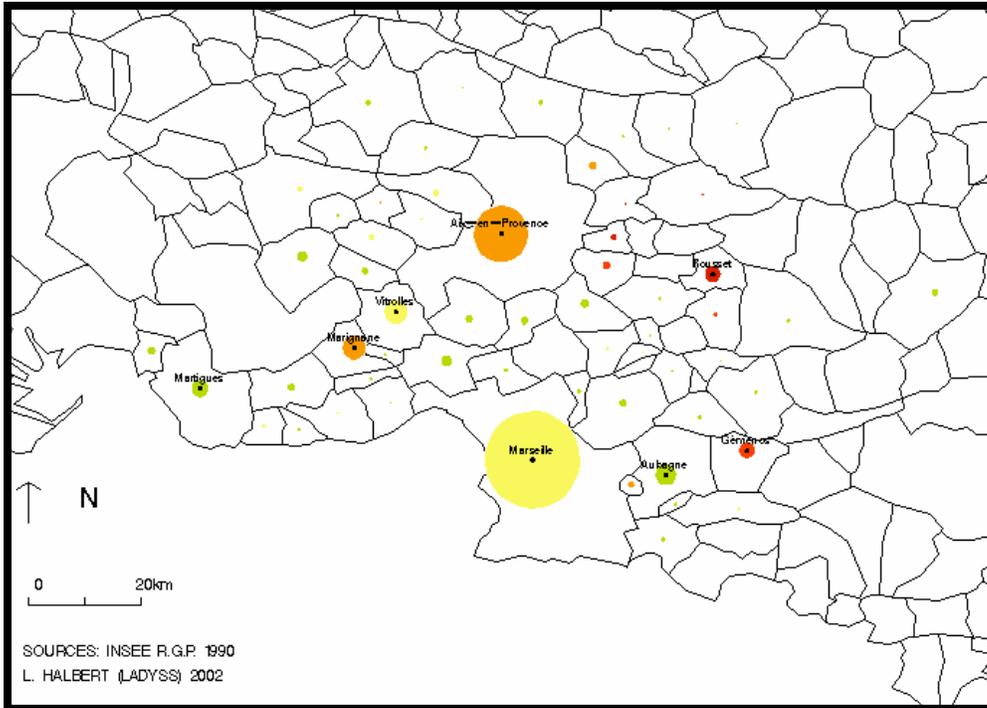


- Région de Lyon :

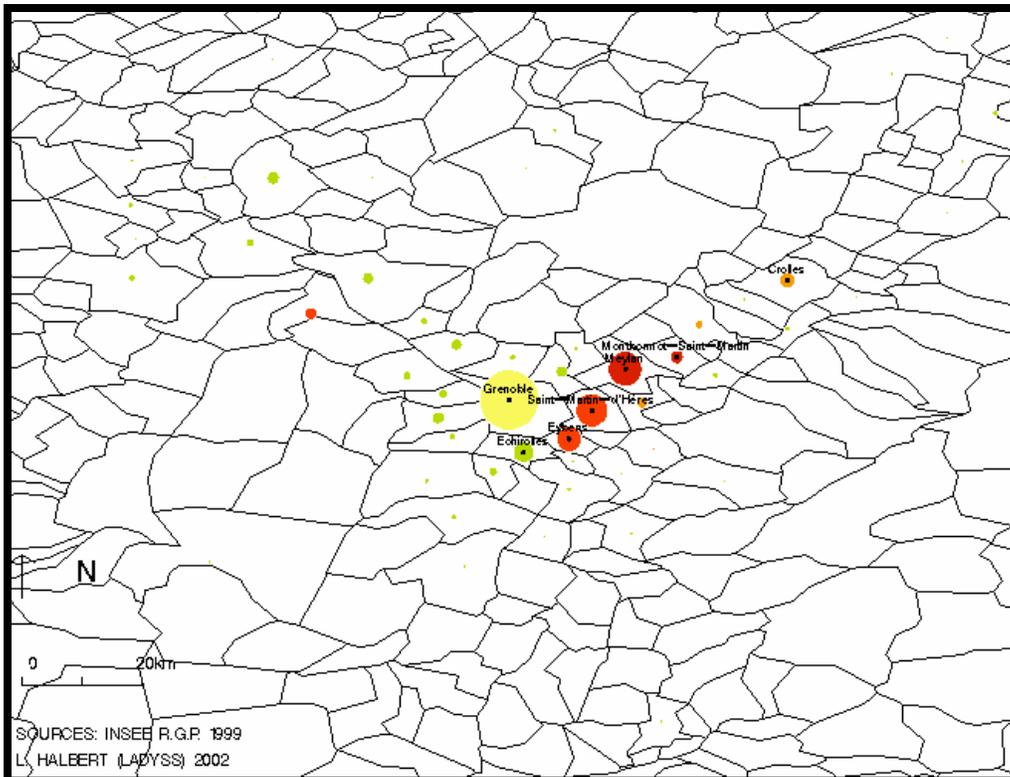


³ Cette série de cartes constitue au mieux des documents de travail. Il n'est pas formellement abouti puisqu'il manque par exemple une légende. Pour information, la taille des cercles est proportionnelle aux EMS à la commune en 1999 (échelle proportionnelle entre les 4 cartes). Les couleurs indiquent un indice de spécialisation par rapport à la moyenne de la région administrative. Teintes vertes = sous-représentation; jaune = moyenne régionale; rouge = sur-représentation.

- Région de Marseille / Aix-en-Provence :



- Région de Grenoble :



2) Les formes du desserrement

L'existence d'un desserrement relatif est attestée par la baisse généralisée du poids des EMS des communes-centres au sein des aires urbaines. Une baisse qui d'ailleurs est souvent plus forte que pour les emplois en général. On atteint des taux variant entre - 3 % et - 8 % sur la période étudiée pour les aires urbaines de plus de 5000 emplois supérieurs. Il en résulte un accroissement de la dispersion que matérialise la baisse de l'indice de Herfindahl. Quelles sont les espaces qui bénéficient de cette dynamique ? Vers quelle forme de répartition des activités économiques évolue-t-on ?

La cartographie du solde des variations des EMS entre 1990 et 1999 au sein des quatre aires urbaines retenues montre des tendances distinctes mais pas contradictoires : d'un côté, une recomposition de la centralité passant par l'étalement des centres hérités dans des espaces péri-centraux voisins, de l'autre, l'essor de polarités secondaires en situation plus éloignée. Le cas de l'aire urbaine parisienne est le plus complexe. Il existe tout d'abord un transfert relatif des emplois supérieurs des quartiers de l'ouest parisien vers les Hauts-de-Seine centre et Sud. Dans le même temps, des polarités secondaires émergent ou se renforcent : Cergy, Roissy, Marne la Vallée ouest, le pôle 12^{ème} arrondissement - Charenton - Fontenay-sous-Bois, Evry, et les axes Vélizy-Villacoublay - Saint-Quentin ou Massy - Plateau de Saclay. Cette double dynamique favorise la mise en place d'une organisation plus polycentrique.

A Lyon, la déconcentration est un peu moins prononcée. Tout d'abord parce que la ville même de Lyon, si elle croît moins vite que la moyenne de l'aire urbaine, n'est pas en déclin. Ensuite, le desserrement semble se faire sous forme d'un gradient centre-périphérie en faveur des communes proches de Lyon. C'est ainsi que Écully, Champagne-au-Mont-Dore et Limonest à l'ouest ou bien Villeurbanne, Brion et Chassieu à l'Est captent les plus grandes variations d'effectifs des espaces périphériques. Timidement des polarités plus éloignées s'affirment au nord avec Genay, au sud autour de Brignais et plus franchement à l'est avec le pôle aéroportuaire et la ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau. Il est par conséquent nécessaire de rester prudent quant à la nature des dynamiques en cours. La recomposition péri-centrale semble inhiber l'essor des espaces plus périphériques. Dans le cas de l'aire urbaine marseillaise, la situation est compliquée par la présence d'un second pôle métropolitain. Dans cette conurbation, la ville de Marseille n'assure plus l'essentiel de la dynamique : c'est Aix-en-Provence qui attire ou crée le plus d'emplois supérieurs, entraînant avec elle certaines communes proches comme Cabriès ou Bouc-Bel-Air, bien placées géographiquement entre les deux capitales économiques de l'aire urbaine. D'autres pôles se renforcent, à proximité de Marseille comme

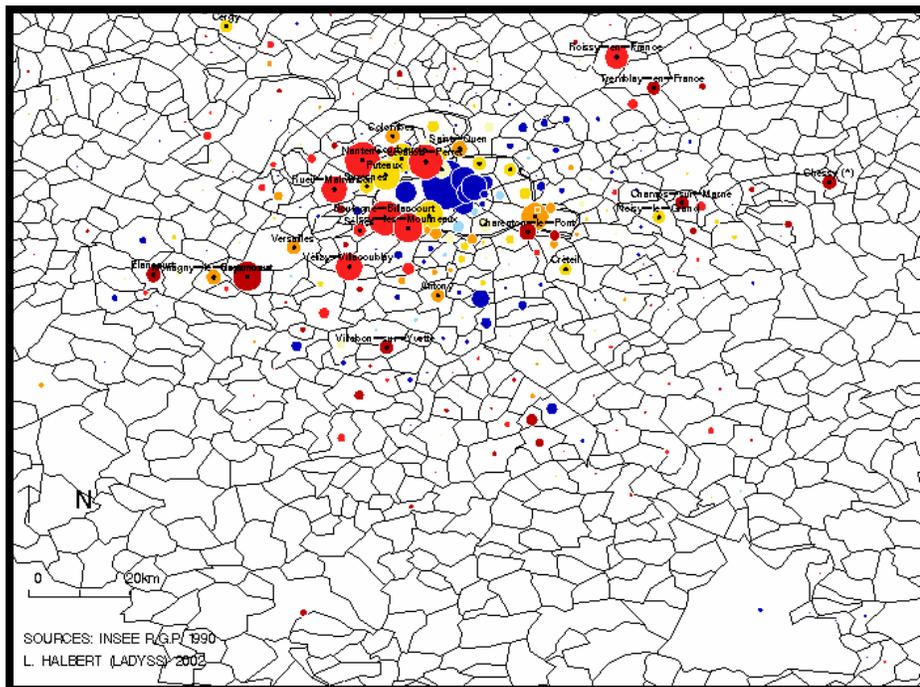
l'ensemble Aubagne – Gémenos ou Rousset. Quant aux rives de l'étang de Berre la situation est plus contrastée entre Vitrolles qui voit ses emplois supérieurs décliner et Martigues ou Marignane dont la croissance, certes modérée par rapport à la moyenne de l'aire urbaine, reste bien réelle.

Le cas de l'aire urbaine de Grenoble est différent. Ici, si ce n'est du pôle secondaire occidental de Veurey-Voroize, la dynamique est portée presque exclusivement par un couloir oriental qui s'étire de Grenoble à Crolles selon un gradient d'intensité croissante à mesure que l'on s'éloigne du centre historique. Il y a là un phénomène de développement par contiguïté qui va en s'étendant plus en amont dans la vallée. Ceci s'explique certainement par le caractère plus technopolitain de cette aire urbaine qui se structure autour d'un axe technologique à forte croissance.

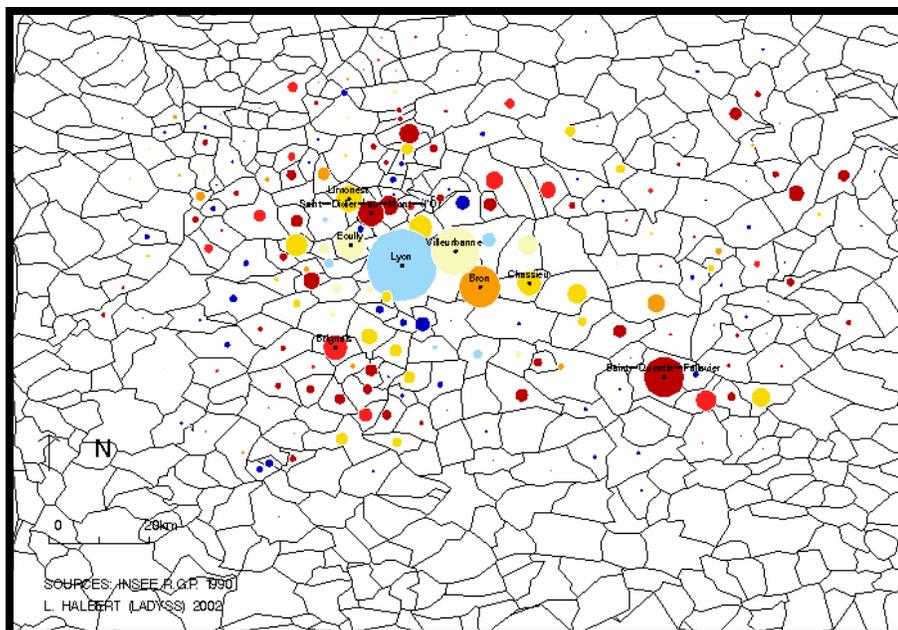
Au total, on retiendra, au gré des variations liées à la taille et à la forme spécifiques de chaque aire urbaine, une double tendance générale au desserrement des emplois supérieurs à la fois par recomposition de la centralité et par affirmation de pôles secondaires plus éloignés. Contrairement à l'aire urbaine grenobloise largement déterminée par la présence d'un couloir de développement unique, les trois grandes métropoles semblent se diriger vers une géographie économique plus polycentrique, dans la limite où les espaces urbains français connus pour leur caractère relativement peu étendu le permettent.

Les Emplois métropolitains supérieurs : variation entre 1982 et 1999⁴ :

- Région parisienne :



- Région de Lyon :



⁴ Cette série de cartes constitue au mieux des documents de travail. Il n'est pas formellement abouti puisqu'il manque par exemple une légende. Pour information, la taille des cercles est proportionnelle aux EMS à la commune en 1999 (échelle proportionnelle entre les 4 cartes). Les couleurs indiquent un indice de spécialisation par rapport à la moyenne de la région administrative. Teintes vertes = sous-représentation; jaune = moyenne régionale; rouge = sur-représentation.

3) Vers une intensification de la division fonctionnelle métropolitaine

La recomposition du système productif ne se fait pas d'une manière homogène. Au contraire, la géographie des emplois supérieurs révèle des différenciations fortes entre des fonctions localisées préférentiellement dans les espaces métropolitains centraux et celles privilégiant des pôles ou des secteurs plus périphériques. Le cas de l'aire urbaine parisienne, si elle amplifie généralement les tendances observées en général, reste un bon exemple pour la compréhension de ce phénomène.

a) Des fonctions centrales

Outre la fonction artistique, les fonctions les plus centrales sont celles relevant des activités d'intermédiation entre entreprises : la banque-assurance, l'information et les services aux entreprises. Celles-ci affichent ainsi une localisation privilégiant nettement les espaces centraux. C'est vrai pour le cas de l'Île-de-France où ces emplois supérieurs sont largement concentrés dans un triangle métropolitain central délimité par les sommets de Paris ouest, La Défense et Boulogne – Issy-les-Moulineaux. La mutation contemporaine du système productif reste ainsi principalement centrale ou péri-centrale. Ce n'est que très secondairement que des pôles éloignés bénéficient de la redistribution de ce type d'emplois.

b) Une logique plus "technopolitaine"

Les activités à contenu technologique plus marqué, comme les télécoms, l'informatique industrielle et la recherche forment des sous-ensembles régionaux accueillant des activités de haute technologie et de recherche-développement. C'est le cas dans le quart sud-ouest de la métropole parisienne entre les deux axes de Vélizy-Villacoublay – Saint-Quentin et Massy – Plateau de Saclay ou encore du couloir oriental de l'aire urbaine grenobloise symbolisé notamment par la commune de Meylan.

c) Des fonctions plus périphériques

Les autres fonctions largement caractérisées par leur nature industrielle (commerce de gros inter-industriel, gestion industrielle) ou avale dans la chaîne de production (distribution, transport) se localisent de manière plus périphérique. Certes, des emplois supérieurs encore assez nombreux demeurent dans les centres des aires urbaines mais, en dynamique, la recomposition spatiale est favorable aux espaces de grande couronne que ce soit sous forme de vastes secteurs, d'axes ou de pôles à l'extension plus restreinte. Entre concentration et diffusion, les cas sont différenciés mais d'une manière générale la dynamique de desserrement est assez soutenue et tend à se renforcer pour ces fonctions.

Conclusion :

La mise en place d'une nouvelle géographie économique métropolitaine s'organise autour d'un double mouvement entre, d'un côté, une tendance dominante à l'étalement de la centralité dans les espaces péri-centraux proches et, de l'autre, une dynamique plus secondaire d'essor de polarités éloignées mais toujours au sein de la zone agglomérée. Cette réorganisation spatiale reflète des stratégies de localisation différenciées : les services d'intermédiation entre entreprises préfèrent les pôles d'affaires centraux, les activités de haute technologie se regroupent dans des sous-secteurs métropolitains et les emplois supérieurs des activités aval à la chaîne de production s'installent dans des sites plus périphériques. La nouvelle géographie économique métropolitaine lie donc dans le même temps recomposition spatiale et division fonctionnelle du système productif.